



Un invalide peut il être président de sas ou de sasu

Par **bopo**, le **06/03/2017** à **18:14**

BonjourrrrrJe suis en invalidité catégorie 2 avec une pension CRAMIF et une rente prévoyance qui correspond à 80% de mon ancien salaire. rnJ'ai l'intention de monter une sas ou une sasu ou je ne me verserai pas de salaire (puisque j'ai des revenus tous les mois)rnJe m'interroge si je dois monter une sas ou une sasu.rnrnEn effet si je monte une sasu je serai président pas d'associé, je veux monter une société dans le bâtiment (mais je n'ai pas les compétences techniques pour le faire) à moins de prendre uniquement des sous traitants pour faire mes chantiers (car j'ai un potentiel très importants de chantiers)rnrnEn revanche si je monte une sas je peux toujours être président et avoir un salarié pour qu'il fasse mes chantiers. En l'occurrence cette personne serait un membre de ma famille. rnrnQue me conseillez vous, de le mettre actionnaire minoritaire de ma sas et de le mettre directeur technique, de lui attribuer des primes si je fais des bénéfices (dans ce cas je m'arrangerait à ne pas avoir de dividendes)rnrnEst ce que quelqu'un peut me renseigner à ce sujet rnrnmerci par avancernbopo

Par **morobar**, le **06/03/2017** à **19:55**

Bonsoir,rn[citation]Est ce que quelqu'un peut me renseigner à ce sujet
rn[/citation]rnOui.rnDans toutes les grandes études notariales il existe un spécialiste financier qui saura vous aiguiller.rnDans toutes les communautés de communes c'est pareil.rnNe pas hésiter à chercher un peu c'est en général gratuit.